

**"ASSURANCE PREVOYANCE"**

**PASS**



**L'accompagnement et le conseil**

**Entre :**

**La société Coopérative agricole CONNEXYON COOP**

Groupe d'inséminateurs : ..... Inséminateur : .....

Échographiste : .....

**Et :**

**L'élevage : .....**

N° cheptel : .....

Race : ..... Taille Cheptel : .....

Tel mobile : .....

E-mail : .....

Ce **suivi Pass** est mis en place avec l'objectif d'améliorer la reproduction dans les élevages bovins et en particulier le délai de mise à la reproduction et le suivi des gestations.

**Ce suivi démarre à partir du : .....**

### **Engagements de CONNEXYON COOP :**

A la demande de l'éleveur, CONNEXYON COOP, **lors de passages réguliers et définis ensemble (jusqu'à 6 passages annuels)**, s'engage à lui assurer les services zootechniques suivants **pour chaque femelle** :

- ⇒ **1 Constat d'aptitude à la reproduction** : pour vérifier l'**aptitude** à être inséminée (**par palper ou par échographie**)
- ⇒ **1 Constat de gestation précoce par échographie** (à partir de 35 jours)
- ⇒ **1 constat de gestation plus tardif pour confirmation gestation**
- ⇒ **Enregistrement des données constatées sur tablette tactile utilisant un logiciel expert, avec restitution systématique et bilan en fin de visite.**
- ⇒ **Suivi individualisé de chaque femelle.**

=> *Moyenne de 2.5 actes par femelle (Nombre d'actes total/ nombre de femelles mises en contrat) sur un maximum de 6 passages. En cas de dépassement, une facturation de la différence sera effectuée par CONNEXYON COOP.*

## Engagements de l'éleveur :

L'éleveur s'engage à mettre en suivi toutes les femelles mises à la reproduction.

L'éleveur s'engage à faire appel à son technicien d'élevage et à son vétérinaire en cas d'anomalies constatées, afin d'obtenir un intervalle entre vêlages optimum.

L'éleveur donne autorisation à CONNEXYON COOP d'accéder aux informations d'identification, d'état civil, de performances et d'index de ses animaux, dans le cadre des services proposés par la coopérative, pour les besoins du suivi reproduction et les autres services liés à la reproduction et à la génétique.

## Durée et reconduction tacite :

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale calée sur l'exercice de CONNEXYON COOP (soit 1<sup>er</sup> juillet au 30 Juin). À l'issue de cette période, il sera tacitement reconduit pour des périodes successives d'une (1) année, sauf résiliation par l'une des parties dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous.

## Résiliation :

Chaque partie pourra résilier le présent contrat à l'expiration de la période en cours, en notifiant l'autre partie par courrier ou mail au service comptable de CONNEXYON COOP, au moins deux (2) mois avant la date d'échéance (soit le 30/04).

## Tarif :

**Forfait de 17,90 € HT par femelle mise à la reproduction**

Nombre de femelles mises à la reproduction pour la campagne : .....

Soit un coût **TOTAL pour l'année de** ..... € HT

Les tarifs du contrat sont révisables et arrêtés chaque année par le Conseil d'Administration de CONNEXYON COOP.

**Conditions de règlement** : un escompte au taux en vigueur sera appliqué pour les règlements en prélèvement automatique

- Montant total par chèque (le paiement sera à terme à échoir)
- Prélèvement automatique en 1 fois (le paiement sera à terme à échoir)
- Prélèvement automatique en 2 fois (si >300 €)
- Prélèvement automatique en 4 fois (si > 800 € : 25 % janvier/ 25% avril/ 25% juillet et 25% octobre)

Fait à ..... en double exemplaire Le.....

**Pour CONNEXYON COOP**  
**Le technicien**

**L'éleveur**

La coopérative met tout en œuvre pour l'amélioration des résultats de fécondité avec une collaboration fructueuse des techniciens de Conseil Elevage, de Bovin Croissance et des vétérinaires traitants, seuls habilités à réaliser les diagnostics médicaux et les actesthérapeutiques de lutte contre l'infécondité.